Demande de renseignements pour la L2

Par **MattMurdock314**, le **01/08/2017** à **00:15**

Salut à tous, je vous écris sur ce forum pour avoir l'avis d'étudiants et de juristes avisés.

En septembre prochain,je rentrerai en deuxième année d'étude. Mon université impose aux étudiants deux matières "major" parmi les suivantes : droit civil,droit administratif et droit pénal.

Les deux matières majors sont constituées de CM et de TD. Celle laissée pour compte ne comptera que des CM.

J'ai intégré la fac de droit afin de devenir juriste. Cependant j'hésite encore à m'orienter vers le droit public ou le droit privé (ces deux matières me plaisent autant l'une que l'autre).

Ainsi je pensais prendre le droit administratif et le droit civil en matières major. Cependant je me suis renseigné sur les master en droit des affaires existants en France et j'ai vu que certains d'entre eux enseignaient du droit pénal des contrats et du droit pénal des entreprises.

Du coup,je me demande si le fait de délaisser le droit pénal deviendrait un désavantage si je souhaite finalement partir vers un master en droit des affaires.

En bref,j'aimerais avoir quelques conseils sur le choix des matières majors que je devrais faire en septembre. Devrais-je prendre le droit administratif et le droit civil en matières major ou me décider définitivement entre le métier de juriste d'entreprise et celui de juriste au sein d'une collectivité territoriale?

Par **marianne76**, le **01/08/2017** à **01:20**

Bonjour
Les matières considérées comme fondamentales dans mon université c'est le droit civil et le droit administratif et il y a donc des TD qui vont avec. Le droit pénal n'a en revanche pas de TD.
Le cursus que j'ai suivi il y a de cela des lustres était identique.
Le fait de ne pas avoir de TD en droit pénal ne vous sera pas préjudiciable.
En faisant le choix du droit civil qui doit recouvrir le droit des obligations et du droit administratif vous optez pour les matières reines en droit privé et en droit public.
Cela vous permettra d'ailleurs si vous hésitez à vous faire une idée précise pour votre choix entre public / privé.
Cela ne sera pas un obstacle à un master en droit des affaires

Par **guizmo2145**, le **01/08/2017** à **01:22**

Bonsoir,

Tu peux tout à fait prendre en matières à TD administratif et civil puis en petite matière pénal, cela ne nuira pas à la suite de ton parcours

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/08/2017** à **07:54**

Bonjour

Je rejoins mes prédécesseurs. D'ailleurs je ne comprend pas pourquoi on laisse ce choix aux étudiants. Pour moi, toutes les universités devraient imposer obligation et administratif à TD.

Par **marianne76**, le **01/08/2017** à **12:47**

Bonjour
De mon temps [smile4] c'était le cas
A ce jour dans beaucoup d'université d'ailleurs, les étudiants n'ont pas le choix et le droit des obligations et le droit administratifs avec TD restent obligatoires .
D'ailleurs moi qui détestais le droit administratif j'ai bien été contente d'avoir des bases, car bien que m'étant orientée en droit privé, j'ai dû avoir à faire à des dossiers de droit public et j'ai bien dû les assumer.

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/08/2017** à **14:04**

Et bien dans ma fac, c'est ma promotion de L2 qui a été la première à passer du régime 3 TD (UE1 obligation, UE2 administratif, UE3 choix entre pénal et finance publique) au régime 2 TD (UE1 choix entre obligation/administratif, UE2 choix entre obligation/administratif/pénal/finance publique). Résultat on tenait dans un seul groupe en droit administratif.
Je me souviendrais toujours de la tête de ma professeure de liberté publique en L3 lorsqu'elle a demandé à ceux qui n'avaient pas fait droit administratif à TD de lever la main [smile4]
Mais d'après ce que j'ai entendu dire, ils veulent revenir à l'ancien système.

Par **MattMurdock314**, le **01/08/2017** à **20:40**

Merci à vous tous pour vos conseils. Quel est votre cursus universitaire ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/08/2017** à **07:34**

Bonjour

[citation] Quel est votre cursus universitaire ?
[/citation]

J'aurais dû commencer par là. En effet, je suis titulaire d'un M2 droit des affaires et j'avais choisis obligation et administratif à TD en L2. Vous voilà rassuré [smile3]
En fait, c'est à partir de la L3 et surtout en M1 que le choix des matières est important.

Par **MattMurdock314**, le **02/08/2017** à **11:23**

Merci pour vos réponses Isidore.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés